

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°03/2026

L'an **deux mil vingt-six**, le 26 février, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chérucy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Mme Rita **TOSCANO**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mmes Christine **TROUBA**, Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : Mme Pascale **MERCIER** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), M. Daniel **POIRIE**, (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), M. Dimitri **KOKKINIDIS** (pouvoir à M. Philippe **DANGELY**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), Mme Catherine **LEPETIT** (pouvoir à Mme Sandra **CAMPOY**).

Absents : MM. Florian **D'ANGELO**, Axel **SIMIAN**, Philippe **MANTERO**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

Mme Pauline **BON** a été désignée Secrétaire de séance.

Objet : ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 - BUDGET ANNEXE DE LA ZAC CENTRE VILLE

Exposé du 1^{er} Adjoint.

Prévu à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce débat s'effectue sur la base d'un rapport établi par le Maire comportant notamment les principales dépenses et recettes réalisées sur les deux derniers exercices comptables, à savoir 2024 et 2025, tant en section de Fonctionnement qu'en section d'Investissement.

Ce rapport mentionne également les principales orientations budgétaires proposées pour l'année 2026 et permet de nourrir un débat devant faire l'objet d'une délibération spécifique par laquelle le Conseil en prend acte.

Cette information étant donnée, Jean-Louis **ANDREU** 1^{er} Adjoint en charge des Finances présente au Conseil le rapport qui reprend les principales orientations budgétaires envisagées au titre de l'exercice 2026 pour le budget annexe de la ZAC Centre Ville.

L'ensemble de cette présentation ayant été réalisée en séance et le débat ayant donné lieu à différents échanges et commentaires, nous vous proposons de prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026 relatif au budget annexe de la ZAC Centre-Ville, sur la base du rapport présenté en séance.

Décision.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du 1^{er} Adjoint et après en avoir délibéré :

☞ Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2026 concernant le budget annexe de la ZAC Centre Ville, sur la base du rapport qui a été présenté.

☞ Dit que le débat préalable au vote du Budget Primitif 2026 de la ZAC Centre Ville a bien eu lieu, conformément aux dispositions de la Loi "NOTRE" du 7 août 2015 et des Articles L.2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérucy, le 02 mars 2026
Le Maire,

